



M. Marc-Antoine Blais
Conseiller en prévention des risques SST

Les étapes à suivre à la suite d'un accident du travail

Lorsqu'un accident du travail survient, la procédure à suivre est cruciale non seulement pour le bien-être de l'employé concerné, mais aussi pour assurer le respect des obligations légales en matière de santé et sécurité au travail.

Pourquoi est-il important d'aviser rapidement l'employeur ?

Cela permet d'assurer la mise en application des premiers soins et d'entamer les procédures administratives, telles une enquête et la consignation par écrit des détails de l'événement.

Un signalement rapide permet à l'employeur de se conformer à ses obligations en vertu de l'article 62 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*. En effet, dans certains cas particuliers, notamment un décès ou des dommages matériels de 150 000 \$ ou plus, celui-ci doit fournir à la CNESST un rapport écrit dans les 24 heures suivant l'accident.

Même en l'absence de besoins en soins médicaux ou de conséquences matérielles, il est important de consigner l'incident dans un *Registre d'accidents, d'incidents et de premiers secours*.

Pourquoi est-il essentiel de mener une enquête et une analyse d'accidents ?

Cela permet d'observer les conditions qui existaient au moment de l'événement, et d'éviter qu'un événement similaire ne se reproduise. De plus, ce processus permet de produire des statistiques notamment sur la fréquence, les causes et la gravité des accidents afin de proposer des mesures répondant aux besoins de l'entreprise.

Quels sont les rôles du professionnel de la santé ?

Il apporte les soins médicaux appropriés, évalue la gravité de la blessure et, le cas échéant, détermine la date de retour au travail. De plus, il fournit au travailleur une attestation médicale, document essentiel pour obtenir des indemnités.

Si le travailleur ne peut reprendre son emploi habituel à court terme, l'employeur peut proposer une assignation temporaire adaptée à ses capacités, c'est-à-dire de proposer d'autres tâches ou un autre travail au travailleur.

Quels sont les avantages reliés à l'assignation temporaire ?

Elle favorise la réadaptation et la réintégration en milieu de travail, permettant notamment au travailleur de maintenir son plein salaire et les avantages liés à son emploi, tout en demeurant dans son milieu de travail.

Parallèlement, l'employeur conserve l'expertise de sa main-d'œuvre, démontre son engagement envers son personnel et réduit le montant des prestations imputées.

Pour un travailleur blessé, quelle est la procédure à suivre pour obtenir des indemnités à la suite d'un accident de travail ?

Le travailleur doit soumettre une déclaration à la CNESST en remplissant le formulaire de réclamation du travailleur (RTR) dans les six mois après la survenance de la lésion.

La documentation médicale est essentielle, car elle permet de prouver que les blessures ou les maladies sont directement liées à l'accident.

De quelle façon est calculée l'indemnité de remplacement du revenu (IRR) ?

L'IRR correspond à 90 % du revenu net du travailleur des 52 semaines précédant l'accident.

Les 14 premiers jours, sans tenir compte de la journée de l'accident, sont couverts par l'employeur, qui peut ensuite demander un remboursement (ADR) à la CNESST. À partir du 15^e jour, la CNESST prend en charge le versement de l'IRR.

Quelle est la durée de l'IRR ?

L'IRR s'échelonne jusqu'à ce que la CNESST détermine que le travailleur est capable d'occuper son emploi ou un emploi équivalent.

L'IRR prend fin lorsque le travailleur est de nouveau capable d'exercer son emploi, lorsque le droit de retour au travail expire après une période maximale d'un an, ou en cas de décès.

Besoin d'accompagnement ?

Comme vous avez pu le remarquer, la gestion efficace d'un accident du travail comporte plusieurs étapes, lesquelles permettent non seulement de protéger vos employés, mais aussi de renforcer votre culture en santé et sécurité au travail.

N'hésitez pas à faire appel à l'un des intervenants de la mutuelle FQM SST pour bénéficier d'un accompagnement dans cette démarche.

Pour de plus amples informations :

fqm.ca/services/sante-securite